

**Premier projet de règlement numéro 1675-375  
modifiant le règlement numéro 1675 de zonage**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 février 2022, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro **1675-370** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à retirer, pour les zones 6-I-29, 6-I-30, 6-I-31 et 6-I-32, les types d'usages 201 (Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande), 202 (Industrie de la transformation du poisson), 203 (Industrie de la préparation des fruits et légumes), 204 (Industrie de produits laitiers), 209 (Industrie de boissons), 231 (Tannerie), 291 (Industrie de pâtes de papiers et de produits connexes) et 299 (Autres industries de produits en papier transformé). Il sera soumis à une consultation écrite qui se tiendra jusqu'au **vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à [greffe@saint-eustache.ca](mailto:greffe@saint-eustache.ca) ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

M<sup>e</sup> Isabelle Boileau, greffière  
Ville de Saint-Eustache  
145, rue Saint-Louis  
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, au décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 et à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Veillez-vous référer au croquis ci-après:

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Il est également joint au présent avis public sur le site internet de la Ville à la section mairie / avis publics et également disponible à la section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – résolutions (PPCMOI) / règlements – séance ordinaire du 14 mars 2022.



Ce projet a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du conseil du 14 mars dernier, laquelle est diffusée sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/mairie-conseil-municipal-seances-du-conseil/webdiffusion-des-seances-du-conseil-municipal>.

Fait à Saint-Eustache, ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2022.

La greffière,  
Isabelle Boileau



CHEMIN DE LA CÔTE CACHÉE

6-I-32

DUBOIS

6-I-31

6-I-30

6-I-29

DUBOIS

6-P-02

AVENUE MATHERS



LEGALT

DUBOIS

BOULEVARD TERRY-FOX

PAQUETTE



ZONES CONCERNÉES